



7^{ème} Winter Romania Historic Rally

19 au 22 janvier 2023

PROGRAMME – HORAIRES :

Samedi 1 ^{er} août 2022		Parution du règlement. Ouverture des engagements.
Samedi 17 décembre 2022		Clôture des engagements.
Mercredi 18 janvier 2023	09 h 00 à 19 h 00	Reconnaissance du parcours
Mercredi 18 janvier 2023	12 h 00 à 19 h 00	Vérifications Administratives et Techniques à l'hôtel Clermont.
Jeudi 19 janvier 2023	09 h 00 à 12 h.00	Reconnaissance du parcours
Jeudi 19 janvier 2023	09 h 00 à 18 h 00	Shakedown Groupe 1
Jeudi 19 janvier 2023	09 h 00 à 12 h 30	Shakedown Groupe 2
Jeudi 19 janvier 2023	13 h 30 à 17 h 00	1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs.
Vendredi 20 janvier 2023	12 h 00	Publication des équipages admis au départ.
	13 h 00	Départ de la 1 ^{ère} Etape.
	15 h.00	Arrivée de la 1 ^{ère} Etape.
	19 h.00	Publication du classement de la 1 ^{ère} Etape.
	21 h.00	Départ de la 2 ^{ème} Etape.
Samedi 21 janvier 2023	09 h.00	Arrivée de la 2 ^{ème} Etape.
	17 h.00	Publication du classement.
	21 h.00	Départ de la 3 ^{ème} Etape.
Dimanche 22 janvier 2023	09 h.00	Arrivée de la 3 ^{ème} Etape.
	16 h.00	Publication du classement général.
	19 h.00	

REGLEMENT PARTICULIER

- ARTICLE 1. ORGANISATION.
- ARTICLE 2. ASSURANCES.
- ARTICLE 3. CONCURRENTE ET PILOTES.
- ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS.
- ARTICLE 5. PUBLICITE.
- ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES.
- ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE.
- ARTICLE 8. RECLAMATIONS – APPEL.
- ARTICLE 9. CLASSEMENTS.
- ARTICLE 10. PRIX – COUPES – TROPHEES.
- ANNEXES.

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

ARTICLE 1. ORGANISATION.

L'association de sport automobile **ASPROMECA** organise avec le concours des Clubs Auto Crono et Rival Racing, sous la tutelle de la Fédération Roumaine du Sport Automobile et de l'Automobile Club Roumain le 7^{ème} **Winter Romania Historic Rally**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FRAS sous le numéro en date du

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de l'ACR sous le numéro en date du

Réglementation opposable sauf dispositions spécifiques mentionnées dans le présent règlement particulier de l'épreuve, sont applicables, les mesures, pénalités et sanctions inspirées des règlements de la Fédération Française du Sport Automobile.

Comité d'Organisation :

Président : Lacombe Paul
Président Délégué : Simon Arpad
Vice-Président : Grigorescu George
Secrétaire : Obélisco Julie
Trésorière : Osmane Sahila
Membres : Chapin Etienne – Régis Dufresne - Marie Laure Alain - Ruffin Pierre
Secrétariat du Rallye : ASPROMECA – 11 Impasse Beausoleil – 84110 – Vaison la Romaine – France
Email : romaniahistoricrally@gmail.com
Téléphone : Paul Lacombe : : + 33 672 723 064 –

1.1 OFFICIELS.

Observateur Fédéral : BADIU Ioan
COMMISSAIRES SPORTIFS : ALAIN Marie Laure
Membres : OROS Mimi
Responsable classement : STEFANESCU Alinea

DIRECTION DE COURSE.

Directeur de Course Français : DUFRESNE Régis
Directeur de Course Roumain : OROS Laurentin :
Commissaires Techniques : CHAPIN Etienne – STANA Mihail – STEFANESCU
Chargés des Relations avec les Concurrents : CHAPIN Jeannie –

1.2. VERIFICATIONS.

Les équipages engagés devront se présenter pour la vérification des documents et des voitures le mercredi 18 janvier 2023 de 12h00 à 19h00 ou le jeudi 19 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel CLERMONT à Covasna.

Les vérifications finales seront effectuées le dimanche 22 janvier 2023 à l'Hôtel CLERMONT.

Prix de la main d'œuvre au taux horaire de 40 € TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES.

Conformément à la législation Roumaine une assurance RC Organisation est souscrite obligatoirement auprès de la FRAS afin d'obtenir le N° de permis d'organiser. Les voitures engagées au 7^{ème} Winter Romania Historic Rally, devront posséder leur propre assurance responsabilité civile.

ARTICLE 3. CONCURRENENTS ET PILOTES.

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION.

3.1.1. Le nombre des engagés est fixé à 70 voitures maximum.

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} Winter Romania Historic Rally doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée

avant le samedi 17 décembre 2022. Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente.

3.1.11. Droits d'engagements :

Avec la publicité facultative des organisateurs à 3600 € - Sans la publicité facultative des organisateurs 7200 €.

Ces Droits d'engagement comprennent :

- ✓ L'organisation générale de l'épreuve.
- ✓ L'encadrement sportif et logistique.
- ✓ L'obtention des autorisations Nationales et Locales.
- ✓ L'assurance RC.
- ✓ Les licences One Event (pilote et copilote).
- ✓ L'assistance dépannage mécanique dans les ES et la voiture Balai.
- ✓ Les plaques Rallye, les N° de portières et les cadeaux.
- ✓ Le Road-book.
- ✓ Les Notes des Epreuves Spéciales.
- ✓ Les déjeuners du samedi et du dimanche
- ✓ La Cérémonie de remise des prix
- ✓ La soirée de Gala avec le buffet de clôture

3.3. Ordre de Départ :

3.3.1. Pour la première étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition.

Pour les étapes suivantes le départ sera donné suivant le classement général, sans les pénalités de l'étape précédente et après repositionnement éventuel de concurrents décidé par le collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS.

Sont admis les véhicules VHC possédant ou non un PTH en conformité avec le règlement FIA ou FFSA et aux VHRS 2 et 4 roues motrices, régulièrement immatriculés avant le 31/12/1995 et étant en conformité avec la réglementation Française ou du Pays d'immatriculation. (Carte grise – Carte verte – Contrôle technique à jour). **Voir annexe II**

4.2. Pneumatiques :

Le nombre et le type de pneumatique, neige et asphalte, est libre. Le nombre et le type de crampons (clous) est réglementé. **Voir annexe I**

ARTICLE 5. PUBLICITE.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1. DESCRIPTION :

Le 7^{ème} Winter Romania Historic Rally représente un parcours de 450 km. Il est divisé en 3 étapes et 5 sections. Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 200 km. Les épreuves spéciales et l'itinéraire horaire figurent en annexe.

6.2. RECONNAISSANCES :

Les reconnaissances du parcours sont interdites avec les véhicules de course.

Seuls les véhicules de série sont autorisés.

Les reconnaissances du parcours se feront le mercredi 18 et le jeudi 19 janvier 2023. Des contrôles inopinés avant et pendant l'épreuve seront effectués. En cas d'infraction le dossier sera transmis au Directeur de Course pour pénalités, voir interdiction de prendre le départ.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires sont	:
Commissaire de route	: Chasuble Jaune
Chef de poste	: Chasuble Verte
Chargé des Relation Avec les Concurrents (CRAC)	: Chasuble Rouge

7.3. CONTROLES HORAIRES PROCEDURE DE POINTAGE A L'ARRIVEE D'UNE SPECIALE.

L'heure de fermeture du poste à chaque CH d'arrivée, se situe 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent parti dans l'ES. Tout concurrent arrivant après la fermeture du contrôle se trouve en situation de « mise hors course » et peut solliciter sa réintégration selon la procédure décrite au point suivant.

REINTEGRATION.

Tout concurrent en situation d'abandon, ou de mise hors course pour dépassement de temps entre deux contrôles horaires, pourra réintégrer le rallye, sur sa demande, avec l'accord du Directeur de course, aux conditions suivantes :

- Avoir saisi officiellement le Directeur de course, soit directement, même par téléphone, soit par l'intermédiaire d'un **Chargé des Relations Avec les Concurrents (C.R.A.C.)**, en précisant l'ES de réintégration souhaitée.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques avant son départ dans l'ES de réintégration. - Avoir reçu l'accord du Directeur de course. La pénalité de réintégration est de 10 minutes.

Pour chaque ES non courue intégralement, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire égal au temps maximum de l'ES considérée majoré d'une pénalité de 5 minutes.

Le concurrent réintégrant le Rallye dans ce cadre sera repositionné par le Directeur de course ayant autorisé sa réintégration.

Le repositionnement pour l'étape suivante est à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS – APPELS.

La réclamation auprès des Commissaires Sportifs obéit aux règles définies par la FIA en la matière.

Le droit d'appel s'exerce dans les conditions de la réglementation FIA auprès de la FRAS, seule compétente pour connaître des litiges relatifs au 7^{ème} Winter Romania Historique Rally.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS.

Il sera établi :

- ✓ Un classement Scratch toutes catégories confondues.
- ✓ Un classement VHC 4 roues motrices.
- ✓ Un classement VHC 2 roues motrices petits clous
- ✓ Un classement VHC 2 roues motrices gros clous.
- ✓ Un classement VHRS
- ✓ Un classement Féminin.

ARTICLE 10. PRIX – COUPES – TROPHEES.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des Coupes et Trophées récompenseront tous les concurrents.

ANNEXE I : Cloutage des pneumatiques.

ANNEXE II : Equipement Voitures et équipages.